



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hydrocarbures

Question écrite n° 49915

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les expérimentations de nouvelles techniques pour exploiter le gaz de schiste. La loi du 13 juillet 2011 a expressément interdit l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique. Or le ministre du redressement productif réfléchirait à l'utilisation de l'heptafluoropropane, non inflammable, comme variante à la fracturation au propane, inflammable. En parallèle, la commission européenne a adopté, le 22 janvier 2014, une recommandation qui autorise les États membres à exploiter le gaz de schiste à condition de respecter des principes communs minimaux notamment sanitaires et environnementaux. Face à ces dernières annonces, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

À l'heure actuelle, le Gouvernement considère qu'il n'existe pas d'alternative fiable à la fracturation hydraulique pour l'exploration ou l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Aucune activité de recherche de ce type n'est prévue ou à l'étude sur l'ensemble du territoire français, y compris au sujet de l'heptafluoropropane qui est un gaz reconnu comme susceptible d'intervenir fortement dans le réchauffement climatique. Par ailleurs, la question porte sur la position du Gouvernement à propos de la recommandation de la commission européenne du 22 janvier 2014 concernant l'exploitation du « gaz de schiste » par les États membres. Actuellement, en application du principe de précaution, il n'est pas envisagé de modifier ou d'abroger la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011 qui a interdit en France l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis d'opérations de fracturation hydraulique de la roche.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49915

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1468

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7403